

**Règlement du VIDE-GRENIER  
du dimanche 27 août 2017**

organisé par l'Association du Comité Municipal de Carbone

**ARTICLE 1**

L'Association du Comité Municipal de Carbone organise un vide-grenier qui se tiendra, avec l'accord des autorités compétentes, le dimanche 27 août 2017 de 8h00 à 18h00.

**ARTICLE 2**

Pièces à fournir obligatoirement pour exposer ce jour là :

- pour les particuliers, la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- pour les associations, la photocopie recto-verso de la carte d'identité du (de la) président(e) et le code APE

**ARTICLE 3**

Les emplacements proposés sont de 1m linéaire minimum au tarif de 3,00 euros le m linéaire. Le vide-grenier se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries, sauf si la manifestation est annulée par arrêté préfectoral. Aucun matériel ne sera fourni par les organisateurs.

**ARTICLE 4**

L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du dossier complet (fiche d'inscription et règlement complétés et signés, copie de la pièce d'identité, et paiement du montant de l'emplacement).

**ARTICLE 5**

La date limite d'inscription est fixée au jeudi 24 août 2017 à 12h00, en fonction des places disponibles.

**ARTICLE 6**

L'installation se fera le dimanche 27 août 2017 entre 7h00 et 8h00.

Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler ou à stationner sur le site entre 8h00 et 18h00.

L'emplacement qui sera attribué par les organisateurs ne pourra être changé. L'exposant devra assurer une présence continue sur son emplacement durant la totalité de la manifestation. Les organisateurs dérogent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident corporel.

L'emplacement devra être libéré à l'heure, nettoyé et débarrassé de tout objet ou débris.

**ARTICLE 7**

En cas d'absence de l'exposant le jour de la manifestation ses droits d'inscription seront conservés et il ne pourra céder son emplacement à une autre personne sans l'accord préalable des organisateurs.

**ARTICLE 8**

L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur, notamment en matière de sécurité (interdiction d'exposer des produits inflammables, explosifs, ...). Il est également formellement interdit de vendre des pièges à souris, des armes de poing, des armes à feu, des produits d'alimentation et des animaux.

**ARTICLE 9**

L'organisateur s'engage à assurer la publicité autour de cette manifestation (presse, radio, affiches, ...).

**ARTICLE 10**

Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé.

L'organisateur :

BONNE JOURNEE A TOUS !



ORGANISATEUR : Comité du Personnel Municipal de Carbone.

**FICHE D'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER DU 27 AOUT 2017**

Je soussigné(e), nom ..... prénom .....

mé(e) le ..... à .....

adresse.....

.....

téléphone..... (le n° d'emplacement sera envoyé par texto si le numéro est celui d'un portable)

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L. 310-2 du Code du Commerce) dans les catégories suivantes (à cocher)

- |   |                                      |   |  |                                    |
|---|--------------------------------------|---|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> livres         | <input type="checkbox"/> jouets      | <input type="checkbox"/> bibelots         | <input type="checkbox"/> linge de maison | <input type="checkbox"/> mobilier  |
| <input type="checkbox"/> électroménager | <input type="checkbox"/> vêtements   | <input type="checkbox"/> chaussures       | <input type="checkbox"/> bagagerie       | <input type="checkbox"/> bijoux    |
| <input type="checkbox"/> audio-vidéo    | <input type="checkbox"/> vaisselle   | <input type="checkbox"/> accessoires bébé | <input type="checkbox"/> luminaires      | <input type="checkbox"/> bricolage |
| <input type="checkbox"/> matériel sport | <input type="checkbox"/> autres..... |   |  |                                    |
- ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du Code Pénal).

Ci-joint le règlement de ..... euros pour un emplacement de ..... m linéaire(s).  
(chèque à l'ordre du « Comité Personnel Municipal Carbone »)

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du vide-grenier, des modalités et des conditions d'inscription et en accepter les dispositions.

Fait à ..... Le ..... 2017.

Signature de l'exposant

Fiche d'inscription et règlement à retourner à :

Comité du Personnel Municipal de Carbone  
Mairie de Carbone  
Place de la République  
31390 CARBONNE  
Tel: 05 61 87 80 03 / email : comitepersonnelcarbone@gmail.com